

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	12
- votants	12
- absents	3

Date de convocation :

23/11/ 2020

Date d'affichage :

23/11/2020

VOTE

- POUR	12
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

Envoyé en préfecture le 10/12/2020

Reçu en préfecture le 10/12/2020

Affiché le

ID : 005-210501458-20201203-84_2020-DE

Berger
Levrault

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi 03 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le jeudi 03 décembre à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Rodolphe PAPET, Le Maire.

Présents : Josiane ARNOUX – Michel PRETI – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Isabelle DE COLOMBEL – Claude ALLAIRE – Daniel AUBERT – Thierry BAUD – Caroline DANGEL – Déborah BELIN – Eloïse RIBAIL

Absents : Claude GUET – Anne-Marie MARLETTA – Jérémy VINCENT

Claude ALLAIRE est nommé secrétaire de séance

DELIBERATION N°84/2020 : DESIGNATION DES DELEGUES AU SYMENERGIE05 AU TITRE DE LA COMPETENCE RESEAU DE CHALEUR

Vu l'article L 2121-33 du Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les statuts du SyMEnergie05,

Vu la délibération n°30/2017 du Conseil municipal en date du 6 avril 2017 portant transfert de la compétence Réseau de chaleur et de froid,

Après avoir procédé à la désignation des élus pour siéger au SyMEnergie05 au titre de la compétence électricité, Le Maire expose qu'il convient de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant au titre de la compétence Réseau de chaleur et de froid transférée par délibération au SyMEnergie05, et ceci en application de l'article susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales et conformément aux statuts du Syndicat d'Énergie des Hautes Alpes – SyMEnergie05.

Après discussion, le conseil municipal désigne au titre de la compétence Réseau de chaleur et de froid :

- **Délégué titulaire** : Claude GUET
- **Délégué suppléant** : Déborah BELIN

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

10 DEC. 2020